

ASSOCIATION SPORTIVE UGA Dossier de demande de remboursements

Championnats de France Universitaires Année 2024/2025

Attention!

Tous les justificatifs des dépenses doivent être joints au dossier

avec un RIB

L'association sportive de l'Université Grenoble Alpes prend en charge les frais engendrés par les championnats de France selon la tarification suivante : Aux étudiants de l'UGA (Hors INPG-IAE-Polytech-ENSAG-Sciences Po)

Hébergement	40 € maximum par NUIT (petit déjeuner inclus). Seules les nuitées justifiées par l'horaire de compétition ou la distance du Championnat seront remboursées (en cas de doute, renseignez-vous à l'avance auprès du trésorier).
Repas	14 € maximum par REPAS. Seuls les repas nécessaires à la compétition seront remboursés, 2 repas par jours (en cas de doute, renseignez-vous à l'avance auprès du trésorier).
Déplacements	TRAIN: - 100% du billet SNCF COVOITURAGE (étudiants de l'UGA): Remboursement au conducteur uniquement. - 0,15€ au km conducteur et par étudiant UGA occupant le véhicule. Exemple: 1 conducteur et 3 étudiants UGA dans une voiture, distance parcourue aller/retour 60 km (0,15 x 4) = 0,60€ 0,60 x 60 = 36 € (36€ seront alors remboursés au propriétaire du véhicule). L'indemnité kilométrique comprend: Frais de péage et d'essence. Attention! si le résultat du calcul ci-dessus est supérieur aux frais réels calculés par l'AS (essence péages), alors le remboursement sera ramené au montant réel.

COORDONNEES				
NOM: PRENOM:				
Adresse fixe :				
Adresse électronique :	Tél portable :			
COMPETITION				
Championnat de France de :				
Lieu (adresse et <u>code postal</u>):				
Date et horaire de la compétition :				
Classement: Joindre une		Validation <u>:</u> ☐ Participation ☐ Classement		
FRAIS D'HEBERGEMENT				
A REMPLIR PAR L'ETUDIANT	CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION			
Hébergement	Remboursement Hébergement			
Nombre de NUITS : Montant total : \in Nombre de REPAS : Montant total : \in	Nombre de nuitées accordées :			
Notez le nombre de nuitées et le montant total réellement payé.	Montant remboursé nuitées :€ Montant remboursé repas :€			
Remboursements : Montant max par nuitée : 40 € Montant max par repas : 14 €	Justificatifs joints : □ ou autre			
• Le montant remboursé est ramené aux tarifs ci-dessus en cas de dépassement .	Remarques:			
 Le montant remboursé est ramené au réel si les sommes payées sont inférieures. 	Somme totale à rembourser por	ur l'hébergement :		
Joindre tous les justificatifs.				

FRAIS DE DEPLACEMENT

A REMPLIR PAR L'ETUDIANT	CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION	
TRAIN: prix du billet:	Justificatif joint : □ Somme à rembourser : Remboursement au kilomètre : 0.15€ pour le conducteur et par passager supplémentaire.	
Distance parcourue en km : Aller :	Distance parcourue aller + retour, validée :	
Retour :	Km	
Nom et prénom des étudiants UGA que j'ai transportés	Nombre total d'étudiants UGA dans le véhicule, validé :	
 	Détails calcul :	
EN RAPPEL : Si le résultat du calcul des frais kilométriques (avec tous les étudiants présents dans le véhicule) est supérieur au frais réels calculés par l'AS (essence + péages), alors le remboursement sera ramené au montant réel.	Somme à rembourser au conducteur :	

A REMPLIR PAR L'ETUDIANT	CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION
COVOITURAGE	
Avez-vous bénéficié d'un covoiturage ?	Vérification AS:
□ Oui □ Non	□ Oui □ Non
Nom et prénom du conducteur (obligatoire) :	L'étudiant figure (en tant que passager) sur la demande de remboursement du conducteur.
COMMENTAIRES EVENTUELS	SOMMES A REMBOURSER
	Hébergement : Transport :
Remboursement - Somme totale CERTIFICATION ET SIGNATURE OBLIGATOIRE Je soussigné(e)	Somme totale à rembourser validée par l'AS : Accord trésorier : Oui Non Remboursement effectué par chèque n°

DELAIS DE RETOUR DU DOSSIER : Dans les **2 mois** qui suivent la compétition.

Passé ce délais les demandes seront refusées.

Dépose du dossier ou transmission à l'adresse : Association Sportive de l'UGA – MUSE – 80 Allée

Ampère – Domaine Universitaire – 38400 St Martin d'Hères

Par mail: association-sportive-uga@univ-grenoble-alpes.fr